



PRÉFET DU VAR

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
du Var**

**ENERGECO
MOULIN DE L'ABBA
450 Chemin de l'Abba
13250 SAINT-CHAMAS**

Service Eau et Biodiversité

Dossier suivi par :
Olivier CHAMPY

Mèl : olivier.champy@var.gouv.fr

Tél. : 0489964369
Fax : 0492305504

Objet : Autorisation environnementale au titre des articles L181-1 et suivants code
environnement
**Renouvellement d'autorisation de la microcentrale hydroélectrique – lieu-dit
l'Angar – Commune de Trans-en-Provence.
Accusé de réception au guichet unique de l'eau.**

Copies : Bureau d'études JACQUEL & CHATILLON, 7 rue d'Épinal 88240 BAINS-LES-BAINS

Réf. : 83-2019-00197 / A 550
n° à rappeler dans toute correspondance

TOULON, le 23 Janvier 2020

Monsieur,

Après analyse de la liste des pièces fournies à l'appui de votre demande et en application de l'article R181-16 du code de l'environnement, j'accuse réception de votre demande d'autorisation environnementale au titre du code de l'environnement, concernant l'opération suivante :

**Renouvellement d'autorisation de la microcentrale hydroélectrique
lieu-dit l'Angar - Commune de TRANS-EN-PROVENCE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- date de réception du dossier au guichet unique : 08 Octobre 2019
- numéro d'enregistrement au guichet unique : 83-2019-00197 / A550
- date de l'accusé de réception du dossier complet : 21 Janvier 2020. Cette date engage officiellement le dossier dans les étapes d'instruction.

Votre dossier s'inscrit dans la procédure d'autorisation environnementale mise en œuvre dans le cadre de la simplification administrative.

Au vu de votre demande d'autorisation environnementale, la procédure traitée dans le cadre de votre dossier est l'autorisation loi sur l'eau.

Votre dossier a été transmis au service de police de l'eau en Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Var qui est chargé de coordonner l'instruction de ce dossier, dont l'adresse est rappelée en pied de ce courrier, et se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet et par délégation,
Pour le directeur départemental des territoires et de la mer,
La chef du service Eau et Biodiversité,

Chantal REYNAUD

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer.